

Objet : **Réhabilitation d'une ancienne usine en cellules d'activités et commerces**

NOTICE DE SECURITE

La présente notice récapitule les dispositions prévues par l'équipe de maîtrise d'œuvre pour satisfaire aux exigences de la réglementation relative aux établissements recevant du public.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Nature de l'établissement : **Bâtiment d'activités et commerces**

Adresse : 29, Avenue Edouard Herriot

Commune : **TARARE**

Maître d'Ouvrage : **FONCIERE MOOS**

NOTA : Cette notice est rédigée sous la responsabilité du Maître d'Ouvrage et signée par lui.

DOSSIER PRÉSENTÉ : Dossier APS du 03/06/2026

PRÉSENTATION SOMMAIRE DU PROJET :

Les travaux consistent en la réhabilitation d'un site industriel pour la création d'un bâtiment d'activité accueillant 3 cellules commerciales indépendantes au rez-de-chaussée et 3 cellules d'activités en groupement au R+1.

Les cellules du R+1 sont accessibles par deux escaliers et une circulation commune.

Les cellules du RdC et le groupement du R+1 sont indépendants.

Les travaux concernent uniquement la création des coques. Les aménagements intérieurs feront l'objet de demandes d'Autorisation de travaux ultérieures.

CLASSEMENT PROPOSE (Art. GN) :

Type d'activités exercées dans l'établissement : **Cellule 1 : Commerce**

Effectif du public (calcul de l'effectif selon articles): **Selon article §M2**

Activités	Surfaces	Taux	Effectif
RdC : Cellule 1	173m ²	1pers./3m ²	58
Total public :			58 personnes

Effectif du personnel : **6**

Classement proposé : Type : **M** Catégorie : **5^{ème}**

Type d'activités exercées dans l'établissement : **Cellule 2 : Commerce**

Effectif du public (calcul de l'effectif selon articles): **Selon article §M2**

Activités	Surfaces	Taux	Effectif
RdC : Cellule 2	295m ² dont surface de vente : 260m ²	1pers./3m ²	87
Total public :			87 personnes

Effectif du personnel : **9**

Classement proposé : Type : **M** Catégorie : **5^{ème}**

Type d'activités exercées dans l'établissement : **Cellule 3 : Commerce**

Effectif du public (calcul de l'effectif selon articles): **Selon article §M2**

Activités	Surfaces	Taux	Effectif
RdC : Cellule 3	409m ² dont surface de vente : 299m ²	1pers./3m ²	100
Total public :			100 personnes

Effectif du personnel : **10**

Classement proposé : Type : **M** Catégorie : **5^{ème}**

Type d'activités exercées dans l'établissement : **groupement de lots au R+1**

Effectif du public (calcul de l'effectif selon articles): Selon article §X2 et §W2

Activités	Surfaces	Taux	Effectif
R+1 : Lot 1 : bureau	216m	1pers./10m ²	22
R+1 : Lot 2 : bureau	228m ²	1pers./10m ²	23
R+1 : Lot 3 : activité	422m ²	1pers./8m ²	53
Total public :			98 personnes

Effectif du personnel : **10**

Classement proposé :

Type : **X et W**

Catégorie : **5^{ème}**

CELLULES 1, 2 et 3 au RdC

CONCEPTION ET DESSERTE DE L'ETABLISSEMENT (Art. PE7) :

Nombre de niveaux : **Simple RdC**

Distribution intérieure réalisée par : **SANS OBJET**

Nombre de façades accessibles : le bâtiment est facilement accessible aux engins de secours

Desservies par : Avenue Edouard Herriot

		Nombre	Largeur (en mètres)
- voie engin	☒	1	5

ISOLEMENT PAR RAPPORT AUX TIERS (Art. PE6) :

Distance du (ou des) bâtiment(s) tiers :

Les cellules 1, 2 et 3 sont indépendantes entre elles et vis-à-vis du groupement d'ERP superposé.

Les parois d'isollements entre cellules sont CF1h.

Le plancher d'isolement entre les cellules du RdC et le groupement de lots au R+1 dispose d'une structure SF1h et CF1h.

Les parois des cages d'escalier d'accès au groupement de lots du R+1 sont CF1h.

Nature du (ou des) bâtiment(s) tiers :

Habitation : ☐ E.R.P. : ☒

Immeuble de bureaux : ☐ Etablissement artisanal ou industriel : ☐

STABILITE AU FEU (Art. PE5) :

Plancher bas du niveau le plus haut à plus de 8 mètres du sol

OUI ☐

NON ☒

COMPORTEMENT AU FEU DES STRUCTURES, ELEMENTS ET MATERIAUX DE CONSTRUCTION (Art. PE et AM) :

CONSTRUCTION	NATURE DES MATERIAUX	COMPORTEMENT AU FEU (degrés)
Structure Charpente Plancher	Béton armé SO Béton armé	SF 1h Pas d'exigence SF1h et CF1h
Cloisons de distribution - entre locaux - entre locaux et circulations Blocs portes et parois vitrées dans ces cloisons	SANS OBJET : coque uniquement	Pas d'exigence Pas d'exigence Pas d'exigence
Revêtements muraux	Béton / bardage / menuiserie alu	M2 (M1 pour PVC) ou conformes aux euroclasses
Revêtements en plafonds ou faux plafonds	Béton	M1 ou conformes aux euroclasses
Revêtements de sol	béton	M4 (M3 pour PVC) ou conformes aux euroclasses

LOCAUX A RISQUES PARTICULIERS (Art. PE9) :
SANS OBJET : Travaux de coque uniquement

DEGAGEMENTS (Art. PE11) :

Local	Effectif		Total	Total cumulé	Escaliers		Exigibles		Réelles		Nota
	Public	Pers			Exigibles	Réels	IS	UP	IS	UP	
Cellule 1	58	6	64	64	/	/	2	2	2	4	

Local	Effectif		Total	Total cumulé	Escaliers		Exigibles		Réelles		Nota
	Public	Pers			Exigibles	Réels	IS	UP	IS	UP	
Cellule 2	87	9	96	96	/	/	2	2	2	6	

Local	Effectif		Total	Total cumulé	Escaliers		Exigibles		Réelles		Nota
	Public	Pers			Exigibles	Réels	IS	UP	IS	UP	
Cellule 3	100	10	110	110	/	/	2	3	2	6	

- Les portes s'ouvrent dans le sens de l'évacuation si effectif supérieur à 50 personnes.
- Dispositifs de décondamnation des portes : bouton moleté, crémone en applique sur semi fixe des portes à deux vantaux.
- Les blocs portes respectent les caractéristiques de l'article CO 44.
- Cul de sac < 10 m.
- Les escaliers sont encloués si la hauteur du plancher bas accessible au public est à plus de 8 mètres.

APPAREILS DE CUISSON DESTINES À LA RESTAURATION (Art. PE15 à PE18) :
SANS OBJET : Travaux de coque uniquement.

DESENFUMAGE (Art. PE14 et Instructions techniques n° 246 et 247) :

SANS OBJET : Surface < 300m²

CHAUFFAGE VENTILATION - TRAITEMENT D'AIR (Art. PE20 à PE23) :

SANS OBJET : Travaux de coque uniquement

VENTILATION :

SANS OBJET : Travaux de coque uniquement

GAZ (Art. PE 10-B) :

SANS OBJET : Travaux de coque uniquement

ÉCLAIRAGE DE SECURITE / INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES (Art. PE24, DÉCRET 14/11/1988) :

SANS OBJET : Travaux de coque uniquement

Installations photovoltaïques sur toiture SHED :

Installation photovoltaïque conforme aux prescriptions de la commission centrale de sécurité

Des panneaux photovoltaïques seront installés sur la toiture

La totalité de la production énergétique générée par cette centrale photovoltaïque sera versée sur la distribution électrique du magasin en autoconsommation.

L'installateur attestera que l'installation respecte le guide C15-712-1 ou C15-712-2

MOYENS DE SECOURS (Art. PE27) :

SANS OBJET : Travaux de coque uniquement

MOYENS D'EXTINCTION (Art. PE26) :

SANS OBJET : Travaux de coque uniquement

☒ Hydrants normalisés de 100 mm.

EVACUATION DES PERSONNES HANDICAPEES (Art. GN8) :

Les dispositions prévues pour l'évacuation des personnes handicapées sont les suivantes :

- Sans objet : Établissement à simple rez-de-chaussée avec évacuations de plain-pied directement sur l'extérieur.

GROUPEMENT DE LOTS AU R+1 :

CONCEPTION ET DESSERTE DE L'ETABLISSEMENT (Art. PE7) :

Nombre de niveaux : **Simple RdC**

Distribution intérieure réalisée par : **SANS OBJET**

Nombre de façades accessibles : le bâtiment est facilement accessible aux engins de secours

Desservies par : Avenue Edouard Herriot donnant accès aux escaliers d'accès au R+1

		Nombre	Largeur (en mètres)
- voie engin	☒	1	5

ISOLEMENT PAR RAPPORT AUX TIERS (Art. PE6) :

Distance du (ou des) bâtiment(s) tiers :

Les cellules 1, 2 et 3 sont indépendantes entre elles et vis-à-vis du groupement d'ERP superposé.

Les parois d'isollements entre cellules sont CF1h.

Le plancher d'isolement entre les cellules du RdC et le groupement de lots au R+1 dispose d'une structure SF1h et CF1h.

Les parois des cages d'escalier d'accès au groupement de lots du R+1 sont CF1h.

Nature du (ou des) bâtiment(s) tiers :

Habitation : ☐ E.R.P. : ☒

Immeuble de bureaux : ☐ Etablissement artisanal ou industriel : ☐

STABILITE AU FEU (Art. PE5) :

Plancher bas du niveau le plus haut à plus de 8 mètres du sol

OUI ☐

NON ☒

COMPORTEMENT AU FEU DES STRUCTURES, ELEMENTS ET MATERIAUX DE CONSTRUCTION (Art. PE et AM) :

CONSTRUCTION	NATURE DES MATERIAUX	COMPORTEMENT AU FEU (degrés)
Structure Charpente Plancher	Béton armé Charpente métallique Béton armé	SF 1h Pas d'exigence SF1h et CF1h
Escaliers : si plancher > 8m : - parois - portes	Béton armé	S.F. : 1h C.F. : 1h C.F. : 1/2h
Gaines ascenseurs : - parois - portes	Béton armé	CF1h Pas d'exigence
Cloisons de distribution - entre locaux - entre locaux et circulations Blocs portes et parois vitrées dans ces cloisons	SANS OBJET : coque uniquement	Pas d'exigence Pas d'exigence Pas d'exigence
Produit d'isolation acoustique, thermique > 5 mm (10 mm en sol)	SANS OBJET : coque uniquement	Paroi verticale, plafond, toiture : A2-s2,d0 A2fl-s1 en plancher, au sol ou protégé par un écran thermique conforme au guide d'emploi des isolants combustibles dans les ERP
Revêtements muraux	Béton / Bardage / Menuiserie Alu	M2 (M1 pour PVC) ou conformes aux euroclasses
Revêtements en plafonds ou faux plafonds	Couverture métal	M1 ou conformes aux euroclasses
Revêtements de sol	Béton	M4 (M3 pour PVC) ou conformes aux euroclasses

LOCAUX A RISQUES PARTICULIERS (Art. PE9) :**SANS OBJET : coque uniquement****DEGAGEMENTS (Art. PE11) :**

Local	Effectif		Total	Total cumulé	Escaliers		Exigibles		Réelles		Nota
	Public	Pers			Exigibles	Réels	IS	UP	IS	UP	
Lot 1	22	3	25		/	/	2	1+1acc	2	2	
Lot 2	23	3	26		/	/	2	1+1acc	2	2	
Lot 3	53	4	57		/	/	2	2	2	3	
R+1	98	10	108	108	2	2	2	3	2	5	
RdC				108	/	/	2	3	2	5	

- Les portes s'ouvrent dans le sens de l'évacuation si effectif supérieur à 50 personnes.
- Dispositifs de décondamnation des portes : bouton moleté, crémone en applique sur semi fixe des portes à deux vantaux.
- Les blocs portes respectent les caractéristiques de l'article CO 44.
- Cul de sac < 10 m.
- Les escaliers sont encloisonnés si la hauteur du plancher bas accessible au public est à plus de 8 mètres.

APPAREILS DE CUISSON DESTINES À LA RESTAURATION (Art. PE15 à PE18) :

SANS OBJET : Travaux de coque uniquement.

DESENFUMAGE (Art. PE14 et Instructions techniques n° 246 et 247) :

Type : naturel : ☒
mécanique : ☐

Système de déclenchement : manuel : ☒
automatique : ☐

Localisation	Nombre d'exutoires ou d'ouvrants	Surface utile d'exutoires ou débit d'extraction
Circulations horizontales		
Escaliers	2	1m ²
Locaux	Lot 3 : 2 exutoires	SUE 1/200 : 2.11m ²

CHAUFFAGE VENTILATION - TRAITEMENT D'AIR (Art. PE20 à PE23) :

SANS OBJET : Travaux de coque uniquement.

VENTILATION :

SANS OBJET : Travaux de coque uniquement.

GAZ (Art. PE 10-B) :

SANS OBJET : Travaux de coque uniquement.

ECLAIRAGE DE SECURITE / INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES (Art. PE24, DÉCRET 14/11/1988) :

SANS OBJET : Travaux de coque uniquement.

Installations photovoltaïques sur toiture SHED et ombrières sur le parking :

Installation photovoltaïque conforme aux prescriptions de la commission centrale de sécurité

Des panneaux photovoltaïques seront installés sur la toiture
La totalité de la production énergétique générée par cette centrale photovoltaïque sera versée sur la distribution électrique du magasin en autoconsommation.

L'installateur attestera que l'installation respecte le guide C15-712-1 ou C15-712-2

MOYENS DE SECOURS (Art. PE27) :

Alarme type 4 commune à l'ensemble du groupement.

MOYENS D'EXTINCTION (Art. PE26) :

SANS OBJET : Travaux de coque uniquement.

☒ Hydrants normalisés de 100 mm.

EVACUATION DES PERSONNES HANDICAPEES (Art. GN8) :

- Solution équivalente (CO57)
 - Palier des escaliers protégés

3 espaces pour un effectif de 98 personnes

Le Maître de l'Ouvrage,
Signature :

